

L'INPI signe la « Charte Relations Fournisseur responsables » et s'engage pour une politique d'achats collaborative

Le 3 juin, l'INPI a signé la « Charte Relations Fournisseur responsables » du Médiateur des Entreprises et du Conseil national des achats. Une Charte composée de 10 engagements pour une politique d'achats responsables vis-à-vis de ses fournisseurs et tout particulièrement des TPE-PME pour qui il est souvent complexe de répondre aux marchés publics. Elle s'inscrit dans la continuité de la politique achats exemplaire voulue par l'INPI dans le cadre de son [contrat d'objectif et de performance 2013-2016](#) signé avec l'Etat et de sa politique de Responsabilité sociétale de l'entreprise.

Construire une relation équilibrée et durable entre l'Institut et ses fournisseurs

Unique au monde, la Charte Relations fournisseur responsables a été créée en 2010, suite à de nombreuses difficultés rencontrées dans la relation des PME avec leurs grands clients et donneurs d'ordres.

Elle permettra à l'INPI d'appliquer concrètement sa volonté de s'inscrire dans **une relation équitale et transparente** avec ses fournisseurs via « **10 engagements pour des achats responsables** ».

Une application concrète de la politique achats de l'INPI

Cette démarche responsable s'inscrit dans la continuité et la professionnalisation de la politique achats initiée par l'INPI suite à la création de son Service achats responsables en 2014.

En signant la Charte, l'INPI prouve que cet outil ne concerne pas uniquement les grands donneurs d'ordre privés mais aussi les organisations publiques. Ces dernières peuvent ainsi aller au-delà des exigences juridiques de la réglementation des marchés publics et inscrire leur politique achat dans une optique de dialogue avec leurs fournisseurs.

« La politique d'achat est un maillon essentiel du fonctionnement de l'INPI et de son développement pour les années à venir. Cette charte est un signal fort, de la part d'un établissement public, pour assurer aux prospects et fournisseurs qui répondent à une consultation que la démarche d'achat sera transparente, moderne et équitale. Bien évidemment, cela est aussi un moyen pour nous de sensibiliser nos fournisseurs aux enjeux de la propriété industrielle » a déclaré Yves Lapiere, Directeur général de l'INPI

Les 10 engagements pour des achats responsables

- 1. Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs**
- 2. Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques**
- 3. Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et**

fournisseurs

4. Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière
5. Apprécier le coût total de l'achat
6. Intégrer la problématique environnementale
7. Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise
8. Les Achats : une fonction et un processus
9. Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
10. Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs

A propos de la Charte Relations Fournisseur Responsables :

Elaborée conjointement en 2010 par la Médiation des Entreprises et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France), la Charte a pour but d'inciter les entreprises et organisations publiques) à adopter des pratiques d'achats responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site de la Charte Relations Fournisseur Responsables](#).

A propos de l'INPI

Établissement public, entièrement autofinancé, placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, l'INPI se situe au cœur de la démarche d'innovation des entreprises. Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. Il accompagne ainsi quotidiennement les entreprises dans la création, le développement et l'optimisation de leurs stratégies d'innovation. Il participe également activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

Rendez-vous sur



@INPIFrance

|



INPI France

Contacts presse

Agence Wellcom - 01 46 34 60 60

Pierre Roy | pierre.roy@wellcom.fr

Maguelonne Deschard |

maguelonne.deschard@wellcom.fr

INPI

Pascal Claude | pclaude@inpi.fr